



Cheminée barbecue en limite de propriété

Par julien_snd

Bonjour,

En rentrant de week-end, surprise! Mon voisin vient de construire un barbecue!

Celui ci est adossé à un mur de séparation mitoyen, la cheminée dépasse de 1m20 le mur (3m20 au total) et est situé à une distance de 2m de notre façade et juste au dessus de notre terrasse.

J'ai cherché des réglementations, mais rien de précis sur les barbecues. Puis je me référer à la réglementation concernant les cheminées?

J'adore les barbecues, mais se faire enfumer en permanence risque de particulièrement m'irriter!

Merci de vos conseils